Grand Poitiers Communauté urbaine

Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Seuil-Du-Poitou

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

SCOT = Schéma de Cohérence Territoriale
Le SCOT est un document de **planification stratégique** de l'aménagement de l'espace à moyen et long terme (15 à 20 ans). Elaboré à l'échelle d'un ensemble de communes, il doit permettre la **mise en cohérence** des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement dans le cadre d'une **démarche globale**.
Le SCOT est construit par les **élus locaux**, avec la contribution de nombreux acteurs institutionnels, mais aussi privés.

La structure porteuse (SMASP)

SMASP = Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou
Créé en 1969 pour gérer le plan d'eau, la base de loisirs et le golf de Saint-Cyr, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou rassemble historiquement trois intercommunalités : Grand Poitiers, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et la Communauté de Communes de Val Vert du Clain.

Le 26 février 2010, le SMASP était transformé en **syndicat mixte à la carte**, s'élargissait en accueillant les Communautés de Communes (http://scot-seuil-du-poitou.fr/index.php?option=com_seoglossary&view=glossary&catid=1&id=13&Itemid=112) des Vals de Gartempe et Creuse, du Pays Chauvinois, de Vienne et Moulière, de La Région de la Villedieu du Clain, de Vonne et Clain, du Pays Mélusin, du Pays Vouglaisien, du Neuvillois, du Lencloîtrais et du Mirebalais, ainsi que la commune isolée de Bellefonds. Parallèlement, il se voyait doté de la **compétence élaboration et gestion du SCOT**.
Désormais, le SMASP comporte une assemblée délibérante (Comité Syndical) scindée en deux Collèges :

- Un **Collège restreint**, composé des représentants élus des membres historiques du syndicat, chargé de la gestion du plan d'eau, de la base de loisirs et du golf de Saint-Cyr,
- Un **Collège élargi**, composé des représentants élus de l'ensemble des collectivités membres, chargé de l'élaboration, du suivi et de la révision du SCOT du Seuil du Poitou.

Le SMASP est **présidé par Mme Florence JARDIN**, Présidente de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers.

Consultez le guide REPERES du SCOT du Seuil du Poitou (http://www.scot-seuil-du-poitou.fr/images/telechargements/DOC_PEDAGO/SCOT-SP-GUIDE%20DU%20SCOT-INTERACTIF_120221_compressed.pdf)

Le PADD* : une ambition commune !

https://www.grandpoitiers.fr/smasp/schema-de-coherence-territoriale-scot-seuil-du-poitou?

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD représente la 2ème grande étape de l'élaboration du SCOT du Seuil du Poitou après le diagnostic. Ses orientations ont été débattues en Comité Syndical du SMASP*, le 20 juin dernier. Jusqu'à l'arrêt de projet, prévu en février 2019, vous pouvez, à tout moment, vous exprimer sur le projet des élus.

TÉLÉCHARGER
Le projet de PADD sur
www.scot-seuil-du-poitou.fr (http://www.scot-seuil-du-poitou.fr)

Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou, structure porteuse du SCOT, composé de membres élus issus des 4 intercommunalités qui le compose.

Voici quelques éléments clés pour bien comprendre de quoi il s'agit ;

Qu'est-ce que le PADD ?

Le PADD est élaboré en fonction des enjeux déduits du diagnostic présenté en réunions publiques dans chaque intercommunalité en fin d'année 2017. Le PADD est le projet politique partagé par les élus du territoire du SCOT à l'horizon 2035. Il affirme des valeurs et des objectifs pour le développement et l'aménagement du territoire dans les 15 prochaines années, dans les domaines suivants : urbanisme, économie, commerce, habitat, mobilité, environnement, numérique, énergie et climat, paysages, ressources naturelles et biodiversité.

Quels défis doit-il relever ?

Le PADD du SCOT du Seuil du Poitou doit être le support d'un projet d'aménagement territorial cohérent et solidaire, portant une vision globale et transversale.
Il doit également anticiper les mutations économiques, sociales et environnementales à venir, sinon, le SCOT serait rapidement caduque.

Quelles sont ces mutations ? Tout d'abord, la transition énergétique et écologique nécessaire à la lutte contre le changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre et la raréfaction des ressources naturelles. Ensuite, l'évolution des modes de vie induites par le vieillissement de la population, la révolution numérique que nous sommes en train de vivre, la mobilité croissante, la hausse de la consommation de services et de loisirs. Enfin, la mutation de l'emploi qui combine tertiarisation, relocalisation, délocalisation, perte d'emplois manuels peu qualifiés et émergence de nouveaux emplois, notamment dans la robotique et plus globalement le numérique.

Pourquoi être-vous directement concernés par le PADD ?

Ces défis et enjeux vous concernent directement, et de votre avis sur ces questions prospectives dépendront la qualité et la pérennité du SCOT. Il est donc très important, en tant qu'usagers, d'exprimer vos opinions, réflexions et expériences afin d'alimenter les débats. Le processus participatif mis en route dans l'élaboration du SCOT est fondamental pour construire un projet de territoire proche des besoins présents et à venir de tous les habitants.

À quelles questions le PADD répond-il ?

Comment rendre le territoire plus attractif ?

L'attractivité du Seuil du Poitou dépend de sa capacité à préserver et à renforcer son dynamisme économique. Un enjeu qui passe notamment par la valorisation de sa situation géographique stratégique, le développement des pôles économiques, d'équipements et de services, la promotion du tourisme et le développement de l'activité agricole et agroalimentaire.

Comment réduire les déséquilibres territoriaux ?

La richesse du territoire réside dans la complémentarité entre les espaces urbains, périurbains et ruraux. Pour la préserver, le PADD doit adopter une stratégie non concurrentielle entre ces territoires et trouver un équilibre entre les grands secteurs géographiques qui ont des dynamiques socio-économiques différentes, de façon à réduire les écarts.

Dans ce cadre, l'habitat, les équipements, l'offre commerciale, mais aussi l'accessibilité multimodale (vélo-train-bus-co-voiturage, transport à la demande) et numérique (haut débit et très haut débit) sont des outils au service du développement du territoire et de la réduction des déséquilibres.

Comment créer des villes et des bourgs de qualité ?

Face à l'urbanisation périphérique des villes et des bourgs, les centralités historiques ont vieilli et se sont dégradées. Pour leur redonner une véritable qualité d'usage, le PADD construit une stratégie globale visant à les revitaliser.

Le principal levier est celui de l'intensité urbaine (densité, mixité, multifonctionnalité et interactions) qui va de pair avec la limitation de la consommation foncière encourageant le renouvellement urbain et la reconquête des friches.

Enfin, les orientations du PADD contribueront à requalifier les entrées de villes dégradées, à valoriser la diversité paysagère et à qualifier les limites entre la ville et la campagne, notamment.

Comment valoriser les ressources naturelles ?

Les ressources naturelles jouent un rôle essentiel pour l'attractivité du cadre de vie. Les enjeux de la transition énergétique et écologique ont souligné des besoins de préservation, de valorisation et d'aménagement. Notre dépendance vis-à-vis des énergies carbonées (carburant et gaz), générant une forte émission de gaz à effet de serre, implique de :

- mieux maîtriser les consommations d'énergie,
- développer les énergies renouvelables (notamment l'éolien et le photovoltaïque sur toiture),
- préserver et renforcer la trame verte et bleue,
- réduire les risques naturels (inondations) et technologiques,
- protéger la ressource en eau.

Comment vous exprimer sur le projet ?

- Par e-mail :
 monavis@scotsp.fr

En savoir plus

Retrouvez le projet de PADD sur le site

- www.scot-seuil-du-poitou.fr (http://www.scot-seuil-du-poitou.fr)

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30